

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION POUR LE MARCHÉ  
DES BEAUX JOURS

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le préfet du Nord le 28 mars 2026 ;

Considérant la volonté de la Commune de proposer des animations de sculpture de ballons et de magie close up à l'occasion du Marché des Beaux Jours le vendredi 22 mai 2026 de 17h30 à 20h30 et le vendredi 12 juin 2026 de 17h30 à 20h30.

Considérant que la SAS Nord Festif possède toutes les qualifications et compétences pour réaliser ces prestations.

D É C I D O N S

**ARTICLE 1 :** La SAS Nord Festif est chargée de réaliser une animation de sculpture de ballons et de magie close up à l'occasion du Marché des Beaux Jours le vendredi 22 mai 2026 de 17h30 à 20h30 et le vendredi 12 juin 2026 de 17h30 à 20h30 pour un coût total de 865,10 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Wattlelos, le 22 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme,  
L'Elu délégué

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la  
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par  
la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattlelos, le 30 AVR. 2026  
L'Elu délégué



Jean-Philippe DUMOULIN



Jean-Philippe DUMOULIN